



Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 11 décembre 2013

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 11 décembre 2013, à 20 h 00, à la salle du conseil, 1380, route 125, Sainte-Julienne, lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

N° de résolution  
ou annotation

Monsieur Claude Rollin, district 1  
Monsieur Stéphane Breault, district 2  
Madame Manon Desnoyers, district 3  
Monsieur Yannick Thibeault, district 4  
Monsieur Normand Martineau, district 6

Monsieur Richard Desormiers, district 5 est absent.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20h00.

**13-12R-1246**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Martineau  
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-12R-1247**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2013**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été préalablement transmis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2013 soit adopté avec la modification suivante :

A la résolution 13-11R-1224, on aurait dû lire lors du vote sur la contre-proposition :

Ont voté pour :  
Monsieur Yannick Thibeault  
Monsieur Normand Martineau

Ont voté contre :  
Monsieur Stéphane Breault  
Monsieur Richard Desormiers  
Madame Manon Desnoyers

Plutôt que le contraire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.



**DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- Comptes-rendus des 11.11.13, 12.11.13 et 2.12.13 - Comité Plénier;
- Deux (2) Comptes-rendus des 18.11.13 et 25.11.13 – Comité Service à la population, développement économique et affaires courantes;
- Compte-rendu du 19.11.13 – Comité de la culture et famille, organismes et événements spéciaux;
- Compte-rendu du 26.11.13 – Comité des relations de travail;
- Deux (2) Comptes-rendus des 26.11.13 et 29.11.13 – Comité des finances;
- Deux (2) Comptes-rendus des 26.11.13 et 28.11.13 – Comité voiries, services techniques et infrastructures;
- Compte-rendu du 25.11.13 – Comité d'affaires courantes;
- Commentaires du MAMROT datés 15.11.13;
- Engagement du MTQ daté du 12.11.13;
- Décision MDDEFP datée du 13.11.13;
- Document du comité de toponymie;
- Demandes des conseillers Monsieur Normand Martineau, Monsieur Claude Rollin et Monsieur Yannick Thibeault;
- Déclarations d'intérêt pécuniaire de tous les membres du conseil.

N° de résolution  
ou annotation

**13-12R-1248**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 337 947.19 \$ et en autorise le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-12R-1249**

**ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS AU COURS DU MOIS DE NOVEMBRE 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Martineau  
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de novembre 2013 et totalisant un montant de 515 319.30 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-12R-1250**

**PAIEMENT DE TRANSFERT**

CONSIDÉRANT QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité de Sainte-Julienne pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

EN CONSÉQUENCE,



Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 11 décembre 2013

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil autorise le secrétaire-trésorier à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, si les montants en cause sont significatifs et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

N° de résolution  
ou annotation

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-12R-1251**

**MRC – SÉANCES EN SOIRÉE**

**CONSIDÉRANT QU'**

il est dans l'intérêt des citoyens qu'il y ait davantage de transparence dans les débats et décisions lors des séances de la MRC Montcalm;

**CONSIDÉRANT QU'**

il en va de l'intérêt des citoyens que ces derniers puissent avoir l'opportunité d'être présents lors des séances;

**CONSIDÉRANT QUE**

le budget de la MRC est de plus de 6M \$ et que celui-ci est directement affecté aux taxes des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE**

la MRC Montcalm pourra ainsi davantage se faire connaître auprès de tous les citoyens des dix (10) villes et municipalités qui composent la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Claude Rollin  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU QUE :**

- Le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne demande à la MRC Montcalm de prévoir la tenue de toutes les séances ordinaires et extraordinaires en soirée;
- Copie de cette résolution soit transmise au directeur général de la MRC dans les meilleurs délais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-12R-1252**

**PAIEMENT ~ TERRAINS ACQUIS LORS DE LA VENTE DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE**

conformément à la résolution 13-05R-887, la municipalité s'est portée acquéreur de 28 terrains lors de la vente pour non-paiement de taxes effectuée en septembre dernier par la MRC de Montcalm;



**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a déposé les factures concernant ces ventes et qu'il y a lieu d'en effectuer le paiement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers

N° de résolution  
ou annotation

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise la directrice générale à effectuer le paiement d'un montant de 46 188.32 \$ émis à l'ordre de la MRC de Montcalm pour l'acquisition de ces terrains, les taxes et frais applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-12R-1253**

**OCTROI CONTRAT – ACHAT/VENTE SOUFFLEUSE USAGÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, par résolution 13-11R-1236 a autorisé un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une souffleuse à neige;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant l'ouverture des soumissions de cet appel d'offres, le 9 décembre 2013, une seule compagnie a déposé une offre à savoir *Les Immeubles Maheux Ltée* pour un montant de 70 000 \$, plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres incluait une option de vente par la municipalité de la vieille souffleuse VOHL NV-607;

**CONSIDÉRANT QUE** Les Immeubles Maheux offre un prix de 3 000 \$ plus taxes pour le rachat de la souffleuse de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'appel d'offres, la municipalité se réservait le choix de ne procéder qu'à l'achat sans vendre la souffleuse VOHL NV-607;

**CONSIDÉRANT** le rapport du directeur des travaux publics à l'effet que ce soumissionnaire est conforme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil :

- Octroie et accorde le contrat d'achat d'une souffleuse à neige VOHL usagée au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Les Immeubles Maheux Ltée* au montant de 70 000 \$ plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 4 décembre 2013 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda;
- Approprie le surplus libre en paiement de cette acquisition;



Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 11 décembre 2013

- Conserve la propriété de la souffleuse VOHL NV-607 et ne donne pas suite à l'offre d'achat déposé, conformément à l'option prévue dans les documents d'appel d'offres;
- Autorise la directrice générale à procéder au paiement conformément aux dispositions du devis d'appel d'offres ou lors de la livraison et à payer tous les frais nécessaires à l'acquisition.

N° de résolution  
ou annotation

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-12R-1254**

**OCTROI CONTRAT – CAMION 6 ROUES USAGÉ ET EQUIPEMENT D'HIVER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, par résolution 13-11R-1216 a autorisé un second appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion 6 roues usagé incluant l'équipement d'hiver utile et nécessaire au déneigement de la Municipalité de Sainte-Julienne;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant l'ouverture des soumissions de cet appel d'offres, le 9 décembre 2013, une seule soumission a été déposée, à savoir, l'entreprise Donald Carey pour un montant de 49 800 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des travaux publics à l'effet d'octroyer ce contrat, la soumission déposée étant conforme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil :

- Octroie et accorde le contrat d'achat d'un camion 6 roues usagé avec équipement d'hiver au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Donald Carey au montant de 49 800 \$ plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 6 décembre 2013 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda;
- Autorise le paiement de ce montant conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres et tous les frais nécessaires à la prise de possession.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-12R-1255**

**DÉCOMPTES PROGRESSIFS NOS 1 ET 2 – RUE ALBERT**

**CONSIDÉRANT QUE** *Les Entreprises Roland Morin Inc.* a présenté le 1<sup>er</sup> décembre progressif en date du 1<sup>er</sup> novembre 2013 et un 2<sup>e</sup> décompte progressif en date du 1<sup>er</sup> décembre relativement aux travaux effectués sur la rue Albert entre les rues Cartier et Gilles-Venne, pour approbation;





**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de l'ingénieur de CIMA+, M. Jean-Benoît Cayouette en regard de ces deux décomptes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil :

N° de résolution  
ou annotation

- Approuve les estimations et les décomptes progressifs déposés en date des 1<sup>er</sup> novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2013 relativement aux travaux effectués sur la rue Albert entre les rues Cartier et Gilles-Venne émanant des Entreprises Roland Morin Inc. au montant total de 170 826.40 \$, plus les taxes applicables et en autorise le paiement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-12R-1256**

**DÉCOMPTES PROGRESSIFS NOS 2 ET 3 – RUE CARTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur Jobert Inc. a présenté, le 3 octobre 2013 et le 6 novembre 2013, deux décomptes progressifs concernant les travaux effectués sur la rue Cartier entre le chemin du Gouvernement et la rue Albert, pour approbation;

**CONSIDÉRANT**

la recommandation de paiement du directeur du développement du territoire et des infrastructures ainsi que de l'ingénieur à la MRC Montcalm, Mathieu-Charles Leblanc;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Claude Rollin  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil :

- Approuve les estimations et décomptes n.º 2 et 3 en date des 3 octobre et 6 novembre 2013 émanant de l'entrepreneur Jobert Inc. pour les travaux de la rue Cartier (route 337) entre le chemin du Gouvernement et la rue Albert, au montant total de 496 956,03 \$ plus les taxes applicables et en autorise le paiement conformément au contrat octroyé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-12R-1257**

**DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 1 – ABRI À SEL**

**CONSIDÉRANT QUE** Construction Sonic, 9194-2052 Québec Inc. a présenté le 30 novembre 2013, un décompte des travaux effectués relativement à la construction de l'abri à sel, pour approbation;

**CONSIDÉRANT**

la recommandation de paiement du directeur des travaux publics;



**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Martineau  
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault  
ET RÉSOLU QUE le conseil :**

N° de résolution  
ou annotation

- Approuve l'estimation et décompte n°1 daté du 30 novembre 2013 émanant de l'entrepreneur Construction Sonic, 9194-2052 Québec Inc. pour les travaux effectués relativement à la construction d'un abri à sel, au montant total de 41 328 \$ plus les taxes applicables et en autorise le paiement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-12R-1258**

**CONTRATS DE TRAVAIL ~ CADRES**

**CONSIDÉRANT QUE**

les contrats de la directrice du Service aux citoyens et du directeur du Service incendie viennent à échéance le 31 décembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE**

le poste de capitaine est vacant depuis le 16 octobre 2013, date du départ de monsieur Quirouet;

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil désire procéder à la nomination d'un nouveau capitaine du Service incendie;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault  
ET RÉSOLU QUE le conseil :**

- Autorise le comité de relations de travail à procéder aux entrevues de sélection en vue de la nomination du capitaine du Service incendie afin de déposer une recommandation au conseil;
- Autorise la directrice générale et le maire à signer les contrats de travail à intervenir, conformément aux recommandations du Comité de relations de travail.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-12R-1259**

**PAARRM ~ SUBSTITUTION DES TRAVAUX**

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du PAARRM pour du revêtement mécanisé de la chaussée sur une distance de 300 mètres sur la rue Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité a obtenu confirmation du montant de subvention à être versée;

**CONSIDÉRANT QUE**

les travaux pour lesquels la subvention a été demandée n'ont pu être réalisés au cours de l'année 2013;



Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 11 décembre 2013

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à divers travaux admissibles en vertu de ce programme sur des routes municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut se prévaloir des montants prévus à la subvention;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault

**ET RÉSOLU QUE** le conseil demande au Ministre des transports d'autoriser que les travaux prévus dans la demande déposée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (dossier 00020798-1-63060(14)-2013-08-27-38 et 00020603-1-63060(14)-2013-06-25-14) et pour lesquels des subventions ont été autorisées, soient substitués par des travaux admissibles effectués sur la rue Cartier, le rang 5, le chemin du Petit Boisé et la rue Quinn.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-12R-1260**

**OMH – NOMINATION PRÉSIDENTE**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat à la présidence du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation vient à expiration;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Normand Martineau  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Claude Rollin

**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité nomme monsieur Rolland Labelle à titre de président du conseil d'administration de la corporation sans but lucratif OMH et ce pour un mandat de 3 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-12R-1261**

**DÉPASSEMENT COÛT – PISTE CYCLABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 13-09R-1125 a octroyé le contrat à Latendresse Asphalté Inc. au montant de 46 625 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QU'** un seul fournisseur avait déposé sa soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des travaux, l'entrepreneur a dû ajouter du sable en raison de la capacité portante du sol et du profil du terrain;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a un dépassement de coût de l'ordre de 11 974 \$, plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépassement des coûts ne survient pas suite à une modification du contrat octroyé mais plutôt à un imprévu;





**CONSIDÉRANT QUE** le directeur des travaux publics en recommande le paiement, considérant les imprévus survenus;

**EN CONSÉQUENCE,**

N° de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil :

- Autorise le paiement d'un montant de 58 599 \$ plus les taxes applicables à la compagnie Latendresse Asphalte Inc. conformément à la facture 8096 pour les travaux effectués sur la piste cyclable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-12R-1262**

**AUTORISATION – ENTENTES D'ENTRAIDE SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service incendie fait appel aux services incendies des municipalités avoisinantes lorsque besoin est;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service incendie de la Municipalité de Sainte-Julienne est également appelé en renfort dans les municipalités avoisinantes;

**CONSIDÉRANT QU'** une entente a été signée avec le Service incendie de la MRC de Montcalm;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de signer des ententes similaires avec les services incendies des municipalités de Saint-Lin-Laurentides, Saint-Calixte et Saint-Jacques afin de convenir des règles et tarifs applicables lors de ces interventions;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Normand Martineau

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la municipalité les ententes relatives à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie à intervenir avec les municipalités de Saint-Lin-Laurentides, Saint-Calixte et Saint-Jacques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-12R-1263**

**LOCATION ESPACE - FABRIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire louer à la Fabrique un espace pour entreposer la chenillette servant au déneigement des trottoirs;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Claude Rollin  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault



**ET RÉSOLU QUE** le conseil renouvelle la location d'un espace d'entreposage dans un bâtiment de la Fabrique pour une période de 6 mois, de novembre 2013 à avril 2014 au coût de 250 \$/mois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

N° de résolution  
ou annotation  
**13-12R-1264**

**MANDAT - 2418 & 2420, RUE CARTIER**

**CONSIDÉRANT** l'état actuel du bâtiment sis au 2418 et 2420, rue Cartier et dans le but de vérifier si la municipalité procédera à la rénovation ou à la démolition de ladite bâtisse;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breaud  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil :

- Autorise le directeur du développement du territoire et des infrastructures à mandater un professionnel habilité pour effectuer l'inspection du bâtiment sis au 2418 et 2420 de la rue Cartier et à soumettre un rapport écrit de l'état et de la viabilité des lieux;
- Mandate le directeur du développement du territoire et des infrastructures à déposer un estimé de démolition ou de rénovation de ladite bâtisse.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-12R-1265**

**EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité désire se prévaloir, pour l'année 2014, du programme Emplois d'été Canada afin d'embaucher 2 aides-horticulteurs, 1 personne à la surveillance et à l'entretien de la piste cyclable, 1 préposé à l'Écocentre et 1 responsable à la révision de la signalisation;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise la directrice générale à présenter une demande concernant le programme Emplois d'été Canada pour l'embauche de 5 étudiants dans le but de répondre aux besoins du Service des travaux publics et du Service d'horticulture et d'environnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-12R-1266**

**UTILISATION – SITE DE NEIGES USÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a implanté un site de neiges usées sur son territoire;



**CONSIDÉRANT QUE** certains entrepreneurs ont demandé la permission de pouvoir y transporter leur chargement;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité adoptera un règlement régissant les normes et tarifs applicables pour l'utilisation du site par les entrepreneurs désireux d'y déposer leur neige usée;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut permettre, d'ici là, l'utilisation du site par les entrepreneurs;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'appliquer des coûts d'utilisation du site;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU QUE :**

- Le conseil autorise la directrice des finances à facturer les entrepreneurs ayant déposé leur neige usée sur le site municipal selon les taux suivants :

Camion 10 roues : 25 \$/voyage  
Camion 12 roues : 30 \$/voyage  
Semi-remorque : 35 \$/voyage

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-12R-1267**

**APPEL D'OFFRES – TRAITEMENT EAU POTABLE – PUIITS HÉLÈNE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est conscient des problèmes engendrés par la coloration de l'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** le fer et le manganèse contenus dans l'eau du puits Hélène sont la source du problème;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré le fait que ces éléments ne soient pas nocifs pour la santé, leur interaction avec la chloration entraîne la coloration de l'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** pour éliminer ce problème, il y a lieu de faire installer un système de filtration éliminant les inconvénients précités;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Claude Rollin

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise le directeur du développement du territoire et des infrastructures à effectuer un appel d'offres pour le traitement de l'eau potable au puits Hélène.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**13-12R-1268**

N° de résolution  
ou annotation

**PAIEMENT DE LA QUOTE-PART ~ RÉGIE DE POLICE DE MONTCALM**

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police a déposé ses prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité pour l'année 2014 est de 29 762 \$ ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le versement du montant de 29 762 \$ en paiement de la quote-part 2014 avant le 15 janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-12R-1269**

**ENTENTE DE PARTENARIAT ~ SQ**

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec offre la disponibilité de cadets pour la prestation de divers services notamment en matière de surveillance et de prévention;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, la SQ a soumis une entente de partenariat permettant aux municipalités de Saint-Calixte, Saint-Lin-Laurentides et Sainte-Julienne de bénéficier de tels services à coût minime, soit 3 333.33 \$ pour les services de deux cadets entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne désire bénéficier de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Martineau

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne, l'entente de partenariat à intervenir entre la Sûreté du Québec et les municipalités membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-12R-1270**

**COMPENSATION ET BRUNCH - COMITÉ BÉNÉVOLES  
BIBLIOTHÈQUE GISEÈLE PARÉ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficie de l'apport en temps, incluant certaines dépenses de la part des bénévoles et de plusieurs bénévoles pour la réussite et l'efficacité de la bibliothèque Gisèle Paré;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise, pour l'année 2013 :

N° de résolution  
ou annotation

- Et ce, conformément aux montants budgétés, le versement d'un montant de 2 500 \$ à titre, notamment, de frais de déplacement pour les bénévoles de la bibliothèque Gisèle Paré;
- Et ce, conformément aux montants budgétés, la tenue d'un brunch le 15 décembre 2013, pour les bénévoles de la bibliothèque Gisèle Paré, au coût de 275 \$ plus les taxes applicables et pourboire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-12R-1271

**RÉSERVATION SALLE MULTISERVICES – CHAMBRE DE COMMERCE**

CONSIDÉRANT la demande déposée;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breaute

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise, sans frais, la demande de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm quant à la réservation de la salle multiservices de la bibliothèque Gisèle Paré aux dates et heures suivantes :

Mardi le 7 janvier 2014 à compter de 18h30;  
Mardi le 4 février 2014 à compter de 18h30;  
Mardi le 4 mars 2014 à compter de 18h30;  
Mardi le 1<sup>e</sup> avril 2014 à compter de 18h30;  
Mardi le 6 mai 2014 à compter de 18h30;  
Mardi le 3 juin 2014 à compter de 18h30;  
Mardi le 2 septembre 2014 à compter de 18h30;  
Mardi le 7 octobre 2014 à compter de 18h30;  
Mardi le 4 novembre 2014 à compter de 18h30;  
Mardi le 2 décembre 2014 à compter de 18h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-12R-1272

**RÉSERVATION SALLE FADOQ – DÉPENDANT AFFECTIF ANONYME**

CONSIDÉRANT la demande déposée;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise, sans frais, la demande de la l'organisme dépendant affectif anonyme « Aimer Simplement » quant à la réservation de la salle de la FADOQ sise au 2546, rue Eugène Marsan de la façon suivante :

- À tous les dimanches, de 14h à 16h (1 fois par mois la rencontre se terminera à 18h) à compter du mois de décembre 2013 et ce pour la prochaine année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





**13-12R-1273**  
ou annulation

**MAISON DES JEUNES – AUTORISATION DE COLPORTAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Maison des Jeunes a déposé une demande de colportage pour amasser des dons et des bouteilles vides dans la semaine du 4 au 5 janvier 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité permettra à 9 jeunes juliois de faire une visite à New York;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice des services culturels et récréatifs recommande que cette activité soit autorisée;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**ET RÉSOLU QUE :**

- Le conseil autorise une activité de colportage en faveur de la Maison des Jeunes Le Relais de Sainte-Julienne pour les journées du 4 et 5 janvier 2014;
- Mandate la directrice générale pour rédiger une lettre à l'entête de la municipalité, qui pourra être imprimée à plusieurs exemplaires, et précisant les modalités de cette permission.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-12R-1274**

**SUBVENTION ANNUELLE – ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DES PINS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des propriétaires du Lac des Pins a déposé une demande d'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice des services culturels et récréatifs recommande une subvention au montant de 1 500 \$ déjà prévue au budget 2013;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers

**ET RÉSOLU QUE** le conseil verse un montant de 1 500 \$ à titre d'aide financière à l'Association des propriétaires du Lac des Pins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



13-12R-1275

no de résolution  
13-12R-1275

### AIDE FINANCIÈRE – CHEVALIERS DE COLOMB

CONSIDÉRANT QUE la directrice des services culturels et récréatifs recommande le versement d'une subvention au montant de 150 \$ au Chevaliers de Colomb pour le dépouillement de Noël des enfants de Sainte-Julienne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Martineau  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 150 \$ à titre d'aide financière à l'Ordre des Chevaliers de Colomb pour le dépouillement de Noël 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-12R-1276

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne a pris connaissance des règles concernant l'octroi de subvention du programme PIQM;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée dans la démarche MADA (Municipalité amie des aînés);

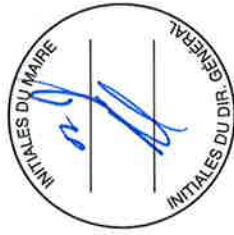
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne désire aménager un parc intergénérationnel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault  
ET RÉSOLU QUE :

- Le conseil autorise la directrice des services culturels et récréatifs à déposer et à signer, pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour l'aménagement d'un parc intergénérationnel;
- La Municipalité de Sainte-Julienne s'engage à respecter les obligations prévues pour l'octroi de l'aide financière et à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



13-12R-1277  
ou  
amendement

### AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE DES BOUTONS D'OR

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Boutons d'Or a présenté une demande de commandite à l'occasion de son bingo de Noël où plusieurs petits cadeaux sont offerts;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice des services culturels et récréatifs recommande la donation des articles et objets suivants, à savoir :

- 20 coffrets « Politique familiale »;
- 30 jeux de cartes;
- 5 sacs à lunch;
- 5 tuques;
- 5 tasses à café thermos;
- 5 freezbee;
- 10 ballons de plage;
- 20 crayons;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Normand Martineau

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise le don d'objets promotionnels à l'école des Boutons d'Or pour la tenue de leur bingo de Noël.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13-12R-1278

**DEMANDE DE CONGÉS – CHEF HORTICULTURE ET ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la chef en horticulture et environnement sollicite une période d'absence du 5 janvier au 8 mars 2014;

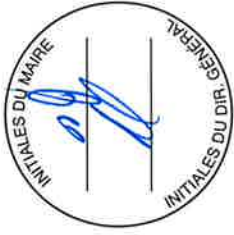
**CONSIDÉRANT QUE** pour combler cette période, la chef demande le report de 40 heures de vacances non prises en 2013 et la possibilité de prendre un congé sans solde de 4 semaines;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Claude Rollin  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise la chef en horticulture et environnement à prendre une période de congés débutant le 5 janvier 2014 et se terminant le 8 mars 2014, dont 4 semaines de congé sans solde.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



13-12R-1279

N° de résolution  
du conseil municipal

### REPORT DE VACANCES – DIRECTEUR SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service incendie a présenté une demande afin de reporter sa dernière semaine de vacances de 2013 dans la semaine du 6 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur du service incendie à reporter et prendre sa dernière semaine de vacances du 6 au 10 janvier 2014 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-12R-1280

### EMBAUCHE CHAUFFEURS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, a besoin de chauffeurs surnuméraires affectés aux activités de déneigement;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, la municipalité se constitue une banque de candidats appelés à intervenir sur appel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault  
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
ET RÉSOLU QUE :

- Le conseil autorise l'embauche des personnes suivantes à titre de chauffeurs temporaires affectés aux opérations d'entretien hivernal des voies de circulation ou appelés à effectuer des remplacements durant la période hivernale, selon les besoins déterminés par le directeur des travaux publics:

- Georges St-Pierre
- Claude Pépin
- Mario Perreault
- Gilles Côté
- Gérald Rivest
- Daniel Beauséjour
- Robert Bertrand
- Alexandre Mclean
- Dominique Paré
- Marcel Gariépy

- Les employés ci-hauts cités sont encadrés par les articles de la convention collective des cols bleus touchant les employés temporaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**13-12R-1281**  
ou annotation

**HORAIRE D'HIVER – COLS BLEUS**

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des cols bleus permet l'instauration d'un horaire d'hiver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la directrice générale à faire appliquer et à implanter l'horaire négociée rétroactivement à compter du 9 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-12R-1282**

**ACHAT – APPAREIL RESPIRATOIRE**

CONSIDÉRANT QU' à compter de l'an 2014 les normes attachées aux appareils respiratoires changeront et les anciens appareils respiratoires ne seront plus compatibles avec les nouveaux;

CONSIDÉRANT QU' un rabais de 1 200 \$ s'appliquera lors de l'achat en 2013;

CONSIDÉRANT QUE des budgets sont disponibles à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Martineau  
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU QUE le conseil octroie le contrat d'achat d'un appareil respiratoire auprès de la compagnie ARÉO-FEU et autorise le paiement de la somme de 5 607,24 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-12R-1283**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES TARIFS**

Madame Manon Desnoyers donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement #834-12 concernant les tarifs applicables à certains biens et services de la Municipalité afin de corriger certains tarifs et d'en ajouter de nouveaux.

**13-12R-1284**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RÉGISSANT LE SITE DE DÉPÔT DE NEIGES USÉES**

Monsieur Stéphane Breault donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement régissant le site de dépôt de neiges usées.





**13-12R-1285**

N° de résolution  
ou annotation

**DÉROGATION – 2013-DM - 022 : 1953, RUE DES HIRONDELLES  
(FUTUR 1926, RUE DES ALOUETTES)**

**CONSIDÉRANT QU'**

une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2013-DM-022 afin de permettre que les usages en cour arrière soit permis en cour avant (Règlement 377, article 78 et 80), suite à un changement d'adresse de la propriété ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la fermeture de cette rue provient de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE**

la demande est pour une question de sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE**

la rue actuellement est difficilement accessible;

**CONSIDÉRANT QUE**

le CCU a étudié cette demande le 20 novembre 2013 et en recommande l'acceptation;

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseiller responsable a invité les personnes intéressées à se faire entendre;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2013-DM-022 pour le 1953, rue des Hirondelles, futur 1926, rue des Alouettes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-12R-1286**

**PIIA – 2013-PIIA- 051: 1496, RUE ÉDOUARD**

**CONSIDÉRANT QU'**

une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2013-PIIA-051 pour le 1496, rue Édouard pour changer quatre fenêtres avec carrelage et le revêtement des lucarnes en aluminium blanc;

**CONSIDÉRANT QUE**

la demande est conforme aux critères du P.I.I.A.;

**CONSIDÉRANT QUE**

le CCU a étudié cette demande le 20 novembre 2013 et en recommande l'acceptation;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault  
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers**



ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la demande de PIIA numéro 2013-PIIA-51 pour le 1496, rue Édouard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° de résolution  
ou annotation

**13-12R-1287**

**PIIA – 2013-PIIA- 052 : 2522, RUE EUGÈNE-MARSAN**

CONSIDÉRANT QU'

une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2013-PIIA-052 pour le 2522, rue Eugène-Marsan afin de changer le revêtement de toiture pour du bardeau d'asphalte architectural;

CONSIDÉRANT QUE

la demande est conforme aux critères du P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE

le CCU a étudié cette demande le 20 novembre 2013 et en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin  
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Martineau

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la demande de PIIA numéro 2013-PIIA-52 pour le 2522, rue Eugène-Marsan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-12R-1288**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault  
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Martineau

ET RÉSOLU de lever la séance.

Monsieur Marcel Jetté  
Maire

Madame France Landry  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière